

*Les*  
**Après-midi**  
*de Profession Banlieue*

**QUELLES  
POLITIQUES  
ENVIRONNEMENTALES  
À DESTINATION DES  
QUARTIERS  
POPULAIRES ?**

## A PARTIR DES INTERVENTIONS DE :

**Hadrien Malier**, docteur en sociologie, associé à l'université de Bourgogne et à l'Iris (Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux)

**Véronique Ragusa Bartolone**, directrice de l'environnement et de l'écologie urbaine à l'Établissement public territorial (EPT) Est Ensemble

**Audrey Saunion**, directrice de la relation aux usagers et de la logistique à l'Établissement public territorial (EPT) Est Ensemble

Matinée organisée le 14 janvier 2022 par Pauline Abrieu, Profession Banlieue.

## À PROPOS DE L'ÉCRITURE INCLUSIVE

Par nature sensible à la question de l'inclusion, Profession Banlieue a pour principe d'utiliser l'écriture inclusive dans ses publications... en veillant à ce que cela n'en rende pas la lecture trop complexe ni ne dénature les propos des intervenant-e-s.

Ainsi, dans les séquences restituées sous forme de témoignages, par souci de cohérence avec leur tonalité orale, nous avons pris le parti de ne pas employer l'écriture inclusive.



Depuis que les institutions politiques se sont saisies des questions et des enjeux écologiques, le paradigme semble être le même: agir sur le consommateur, sur l'individu et sur son mode de vie. Pourtant, certaines de ces méthodes sont aujourd'hui remises en cause car considérées comme inopérantes, voire inadaptées. Au lieu de mobiliser, elles tendraient à accroître le fossé entre, d'un côté, les classes supérieures et moyennes, qui ont les moyens financiers de changer leurs habitudes de vie et de consommation, et d'un autre, les classes populaires, pour lesquelles l'application des «écogestes» peut être vécue comme une injonction et avoir pour conséquence de dégrader leurs conditions de vie.

Cette notion d'écogestes (techniques d'économie d'eau, d'énergie, de gestion des déchets) est apparue dans les années 1960 avec les premiers mouvements citoyens écologistes. La sensibilisation aux petits gestes du quotidien était pensée comme une porte d'entrée sur les questions environnementales. Depuis lors, de nombreuses actions sont menées afin de populariser cette approche dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Mais les mesures environnementales ne recueillent pas toujours l'adhésion de la population. C'est ainsi que la taxe carbone, dernière grande mesure politique «d'incitation» visant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, notamment celles des voitures, a provoqué une des dernières grandes crises sociales du pays: le mouvement des Gilets Jaunes.

Cette matinée du 14 janvier 2022 a donné l'occasion d'interroger les politiques environnementales à destination des quartiers populaires, dans leurs conceptions comme leur mise en place.

Pour cela, Hadrien Malier, docteur en sociologie, a d'abord proposé son point de vue et son expertise de chercheur sur cette problématique, nourrissant son témoignage des constats dressés lors des enquêtes menées pour préparer sa thèse de doctorat.

Véronique Ragusa Bartolone et Audrey Saunion, respectivement directrice de l'environnement et de l'écologie urbaine et directrice de la relation aux usagers et de la logistique à l'Établissement public territorial (EPT) Est Ensemble, ont ensuite expliqué et mis en perspective une démarche innovante, porteuse d'intéressantes pistes d'action: la «convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité» organisée par l'EPT entre l'automne 2021 et le début 2022.



# 1. UN REGARD SUR LES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES MISES EN ŒUVRE DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

D'après le témoignage d'**Hadrien Malier**, docteur en sociologie, associé à l'université de Bourgogne et à l'Iris (Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux).

Je suis titulaire d'un doctorat en sociologie de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) à Paris. Pour préparer ma thèse, intitulée « Populariser l'écologie, éduquer les classes populaires ? Ethnographie critique d'interventions publiques et militantes en France et en Argentine » (soutenue en décembre 2022), j'ai étudié les programmes d'accompagnement à l'adoption d'écogestes dans les quartiers populaires l'Île-de-France. Cette enquête, sur laquelle mon intervention d'aujourd'hui s'appuie principalement, a été complétée par deux autres : une première menée auprès de militants écologistes d'Alternatiba mobilisés dans des communes franciliennes à dominante populaire, et une seconde en Argentine, auprès d'une agence tentant d'améliorer la santé environnementale des populations habitant dans des bidonvilles<sup>1</sup>.

## 1.1 ÉTAT DES LIEUX

> Des interventions de responsabilisation environnementale de plus en plus courantes et diversifiées dans les résidences HLM

On constate, depuis quelques années, une multiplication des programmes ciblant spécifiquement les quartiers d'habitats sociaux et visant à accompagner les locataires dans l'adoption « d'écogestes ». Cette notion d'écogestes est surtout utilisée par les institutions, pour lesquelles elle désigne des pratiques labellisées comme écologiques car destinées à

réduire l'impact environnemental des modes de vie.

Diverses thématiques sont ainsi abordées. La plus commune est celle de la réduction des consommations d'eau et d'énergie, mais il est aussi question de gestion et de tri des déchets. J'ai observé, également, que l'idée d'écogeste est liée, plus généralement, à celle d'une consommation durable (notamment sur le plan alimentaire : consommation de viande, etc.), ou encore aux pratiques de mobilité durable.

Une diversité de thématiques, donc, mais aussi une diversité de dispositifs d'intervention. Le dispositif central consiste à effectuer du porte-à-porte, soit pour dresser un bilan des pratiques de chaque ménage locataires et fournir des conseils appropriés, soit (et fréquemment les deux) pour distribuer des « kits énergie », des « packs écogestes », des boîtes contenant souvent des ampoules basse consommation, des mousseurs et autres petits équipements censés aider à adopter les écogestes. Au-delà de ce porte-à-porte, les acteurs institutionnels mettent en œuvre une grande variété d'actions relativement standardisées et assez spécifiques aux interventions en HLM : il peut s'agir de distributions de brochures en pieds d'immeubles, d'ateliers collectifs organisés dans des centres sociaux, d'ateliers de lecture de factures, de spectacles éducatifs, de théâtres-forums, de spectacles de marionnettes, mais aussi d'événements festifs, de « Disco Soupes », de marchés gratuits, de brocantes, ou encore de visites d'appartements témoins, de ramassages collectifs d'ordures, de visites collectives de centres de tri...

Derrière ces interventions, on retrouve une pluralité de financeurs institutionnels. Les collectivités territoriales (mairies, départements, régions, intercommunalités) sont très présentes, ainsi que les bailleurs sociaux. Mais certains financements sont apportés par l'État, et depuis quelques années, par des grands opérateurs de l'énergie, de l'eau et de la gestion des déchets ; c'est généralement via des fondations privées que ceux-ci financent des interventions ciblées sur le logement social.

Enfin, différents types d'acteurs mettent en œuvre ces interventions, notamment des associations dédiées à l'éducation environnementale, à l'éducation populaire ou à la médiation sociale. Des services civiques ont été créés spécifiquement dans ce but, et les services de développement social urbain interviennent également.

> Entre réforme urbaine et réforme écologique des modes de vie

On peut en tout cas constater un essor de l'idée de responsabilisation environnementale dans

1. Hadrien Malier, « No (sociological) excuse for not going green : How do environmental activists make sense of social inequalities and relate to the working class? », *European Journal of Social Theory*, 24(3), 2021, p.411-430.

les quartiers HLM. Ce mouvement a commencé au milieu des années 2000, puis s'est surtout développé au cours de la décennie suivante. Même s'il est difficile de le mesurer quantitativement – ne serait-ce qu'à cause de la diversité des financeurs, des prestataires et des modes d'intervention –, un certain nombre d'indicateurs suggèrent que cette approche est devenue activement courante dans les résidences HLM.

Cette évolution se situe au croisement de deux tendances réformatrices récemment mises en évidence par la sociologie.

La première est ce que la sociologue Sylvie Tissot<sup>2</sup> a appelé la « réforme urbaine ». Les professionnels de la politique de la ville connaissent bien cette tendance, qui s'impose depuis la deuxième moitié des années 1980, à traiter les problèmes sociaux à partir de la notion de « quartier sensible ». Cette approche est vue comme une transformation profonde de l'État social ; un nouvel objectif est fixé : agir plutôt sur la concentration de la pauvreté dans certains espaces que selon une logique de redistribution à plus large échelle et plus transverse. La politique de la ville résulte de l'institutionnalisation de ces politiques sociales territorialisées, qui visent principalement à intervenir sur le bâti ou à refonder le lien social dans ces quartiers dits sensibles. C'est dans ce cadre que se sont notamment développées des démarches de participation des habitants, ainsi que la gestion urbaine de proximité (GUP), qui vise à améliorer le cadre de vie. Cette première réforme produit des financements fléchés vers les quartiers populaires, et en particulier les quartiers prioritaires. Elle produit aussi des acteurs qui sont professionnalisés, des mots d'ordre qui ont une certaine légitimité et sont éprouvés dans l'espace public, et des pratiques d'intervention standardisées que l'on retrouve d'un territoire à un autre. Un certain nombre de critiques ont été formulées à l'encontre de cette approche, à laquelle il est notamment reproché d'instaurer une forme « d'impératif participatif » ou « d'injonction participative » formulée à l'égard des habitants. Est pointée, également, une difficulté de mobilisation qui s'explique par le mode opératoire, celui-ci reléguant la participation des habitants en fin de chaîne de décision, une fois que les options sont déjà assez largement cadrées. Il est aussi reproché à la GUP, ces dernières années, d'avoir cherché surtout à responsabiliser les habitants, en tout cas dans le cadre de certaines interventions.

De façon parallèle et quasi simultanée, une autre évolution importante s'est imposée dans l'espace public : la réforme écologique des modes de vie. Pour résumer, depuis 1992 et le Sommet de Rio,

l'adoption du référentiel du développement durable diffuse ce que le sociologue Jean-Baptiste Comby<sup>3</sup> a appelé un « cadrage individualisant » de la question climatique, et plus largement de la question environnementale. Si ce cadrage fait porter la responsabilité et la résolution des problèmes environnementaux sur les individus, qui doivent réformer leurs pratiques et leurs styles de vie, il ne remet pas en cause l'architecture des rapports sociaux et des rapports économiques. Les études sociologiques montrent que ce sont particulièrement les classes moyennes et supérieures qui se sont appropriées cette approche. Pour Jean-Baptiste Comby, cela leur permet de renouveler ce que le sociologue appelle les « registres de légitimation » de leur style de vie, alors présenté comme « moral », « bien », « juste », « distinctif »... Dans le champ des politiques publiques, cette tendance a amené à promouvoir la consommation durable comme une nouvelle forme de politique publique, l'objectif affiché étant de faire changer les comportements des consommateurs pour les rendre moins émetteurs en carbone et moins nocifs pour l'environnement.

Ces politiques sont fortement influencées par la psychologie sociale, les sciences de la communication et le marketing, l'idée étant de faire évoluer les intentions des consommateurs. On s'intéresse donc à tous les leviers propices à ces changements d'intentions, ainsi qu'aux freins. Là aussi, cette réforme donne lieu à des critiques, notamment parce qu'elle contribuerait à dépolitiser les questions environnementales.

### > Une approche spécifique aux quartiers prioritaires de la politique de la ville

J'ai observé que ces programmes d'intervention peuvent être mis en œuvre par des professionnels de la politique de la ville, mais aussi, parfois, par des spécialistes des politiques de développement durable dont certains n'ont aucune expertise particulière en matière de politique de la ville.

Selon moi, cela tient au fait que pour ces professionnels, il s'agit de répondre à une pluralité d'objectifs.

D'abord, des objectifs gestionnaires : inciter à l'adoption d'écogestes apparaît souvent comme un moyen de réduire les factures des locataires, donc de prévenir les impayés, ou bien comme une façon d'engager une discussion avec les locataires sur ce sujet des factures (donc de réduire les contestations liées aux régularisations), voire d'améliorer l'image du quartier, ou encore de réduire les coûts en optimisant la gestion des déchets.

2. Sylvie Tissot - « L'État et les quartiers - Genèse d'une catégorie de l'action publique », Collection Liber SEUIL, 2009.

3. Jean-Baptiste Comby est maître de conférences à l'Université Paris 2 et chercheur au Carism (Centre d'Analyse et de Recherche Interdisciplinaires sur les Médias - Paris 2), ainsi qu'au Centre nantais de sociologie. Avec Sophie Dubuisson-Quellier, directrice de recherche au CNRS et directrice du Centre de sociologie des organisations (CNRS-Sciences Po), il a coordonné la rédaction de « Mobilisation écologique », ouvrage paru en mai 2023 dans la collection PUF/Vie des idées.



Il y a aussi, indéniablement, des objectifs d'affichage politique. Pour un certain nombre d'acteurs, l'idée est de se montrer en train d'agir, si possible en générant des retombées médiatiques.

Enfin, ces programmes d'intervention répondent à des objectifs de régulation des quartiers, l'enjeu sous-tendu étant de créer du lien social, de mieux connaître les locataires ; puisque l'on va toquer chez eux, l'occasion est donnée de se rapprocher des ménages qui sont en difficulté ou dans une situation plus précaire que les autres. Dans certaines résidences, les professionnels espéraient lutter contre les trafics de drogue en favorisant l'appropriation des espaces extérieurs et intérieurs, en améliorant la gestion des déchets, ou encore en favorisant l'adoption d'écogestes.

Ce double prisme – cadrage territorial de la réforme urbaine et cadrage individualisant de la « réforme écologique des styles de vie » – produit une responsabilisation environnementale qui prend une forme spécifique en quartiers populaires. Pour le reste de la population, l'incitation à la consommation durable passe plutôt par des campagnes médiatiques de grande ampleur ou des incitations fiscales, mais dans les quartiers populaires, la responsabilisation est ciblée sur un public spécifique et mise en œuvre par des interactions de face-à-face orientées sur certains sujets précis.

## 1.2 CRITIQUES

### > Une sur-responsabilisation du groupe social le moins émetteur de CO<sub>2</sub>

Quel regard porter sur ces évolutions ? L'idée n'est pas de critiquer les professionnels eux-mêmes, mais de réfléchir aux implications de ces politiques et à ce que l'on peut éventuellement changer pour les améliorer.

Un premier paradoxe, c'est que le groupe social le moins émetteur en CO<sub>2</sub> se trouve être celui qui est responsabilisé de la manière la plus intrusive et la plus intense. Depuis 10-15 ans, les études économiques, et même économétriques, se sont beaucoup affinées pour mesurer l'impact du style de vie. Elles ont notamment mis en évidence le fait que les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux styles de vie sont fortement inégales à l'intérieur d'un même pays. L'idée était communément admise, depuis longtemps, d'une inégalité entre pays, mais depuis une dizaine d'années, les économistes mettent en évidence qu'au sein d'une même population nationale, les situations sont très inégales. Ils démontrent même que le niveau de revenu est le principal facteur qui produit cette inégalité.

Plusieurs études, notamment celle des chercheurs

Diana Ivanova et Richard Wood, parue en 2020<sup>4</sup>, sur la répartition des empreintes carbone dans les pays européens, montrent que l'empreinte carbone augmente avec le revenu et ce, dans un rapport assez important puisque plus on consomme, plus on pollue. La question des déplacements, en particulier, est cruciale : posséder une ou deux voitures par foyer, prendre l'avion, etc. : voilà qui impacte fortement l'empreinte carbone des ménages.

Souvent, pour les professionnels que j'ai rencontrés, il était assez unimaginable de mettre en œuvre la responsabilisation par du porte-à-porte dans des quartiers plus aisés. Pour eux, cela se justifie notamment par l'idée que l'accompagnement à l'adoption d'écogestes est aussi une forme d'aide sociale, une façon d'aider les ménages à gérer leur budget. Car les écogestes se traduiraient par des économies monétaires qui protégeraient le pouvoir d'achat. Ils contribueraient à lutter contre la précarité énergétique, en l'occurrence celle des ménages qui éprouvent des difficultés pour satisfaire leurs besoins en énergie. Les amener à limiter leurs consommations d'eau et d'électricité est alors vu comme une façon de réduire leur précarité et d'augmenter leur capacité à payer leurs factures d'énergie. Cet argument semble toutefois assez peu convaincant, notamment parce que les locataires HLM ont peu de pouvoir sur le chauffage de leurs logements ; rares sont ceux qui décident de moins se chauffer parce qu'ils n'ont pas assez de ressources pour payer les factures d'électricité. Dans les faits, les ménages en précarité énergétique sont plutôt ceux qui résident dans les copropriétés dégradées et les immeubles mal isolés du parc privé. En outre, à ce que j'ai pu observer, les personnes qui effectuent l'accompagnement ne sont pas toujours formées pour aider les locataires à accéder aux tarifs sociaux de l'énergie ou à d'autres formes de lutte contre la précarité énergétique.

Cette approche ne rencontrait pas beaucoup d'adhésion parmi les locataires que j'ai rencontrés, et selon moi, cela tient à deux raisons.

D'une part, la plupart des ménages considèrent qu'ils ont un style de vie déjà économe et qu'ils font déjà très attention à leurs dépenses d'eau et d'énergie. En somme, ils ont l'impression de faire déjà beaucoup d'efforts.

D'autre part, les (éco)gestes diffusés sont parfois en décalage avec la réalité des modes de vie. Un bon exemple : celui qui proscriit les bains au profit des douches, alors que pour beaucoup de familles,

4. « The unequal distribution of household carbon footprints in Europe and its link to sustainability », Cambridge University Press, juillet 2020.

le bain est une pratique de plaisir et de confort qui reste occasionnelle – le dimanche ou le week-end – et rend acceptables des pratiques beaucoup plus économes en eau durant le reste de la semaine. Dans nombre de familles, on se lave chaque jour au gant de toilette et/ou à la baignoire, donc en consommant très peu d'eau, mais on prend un bain le dimanche ; l'injonction à supprimer le bain peut donc être vécue comme une réprimande. On pourrait parler aussi du « Stop pub », qui peut priver d'informations sur les promotions.

### > Une moralisation du groupe social perçue comme le moins sensible aux questions environnementales

Autre critique (même si les professionnels rencontrés s'en défendent et mettent véritablement à distance l'idée de culpabilisation ou de moralisation, ne tenant pas à apparaître comme des néo-hygiénistes qui viendraient éduquer les gens sur leur style de vie) : force est de reconnaître que les accompagnements sont souvent mis en œuvre comme une forme d'éducation morale des locataires à la sensibilité écologique, ce qui me semble principalement lié à des représentations disqualifiantes de la conscience environnementale des classes populaires. Il y a une espèce de représentation stigmatisante, largement diffusée dans la société, selon laquelle les classes populaires ne seraient pas sensibles à l'environnement.

Selon moi, ces représentations ne sont pas du tout spécifiques aux professionnels que j'ai rencontrés ; elles sont très diffusées dans la société. Je les ai même retrouvées chez des militants écologiques Alternatiba... Et ce constat n'est pas spécifique à la France : en Argentine, par exemple, l'anthropologue María Carman<sup>5</sup> montre comment l'État s'appuie sur ces représentations disqualifiées de la conscience environnementale des classes populaires pour déloger des populations vivant dans les bidonvilles de certaines parties de Buenos Aires.

L'idée qu'il faut faire réfléchir, sensibiliser à l'environnement et cibler spécifiquement ce groupe social me paraît fortement liée à la façon dont un groupe social se représente la conscience environnementale d'un autre. Et le risque – parfois ressenti par les locataires, qui s'en émeuvent – est que ces représentations finissent par s'institutionnaliser en étant, en quelque sorte, validées par les institutions.

Comment essayer de dépasser cela et d'ouvrir des perspectives ? Une des idées que je cherche à développer dans mon travail, c'est que ces représentations disqualifiantes sont en fait assises sur une

définition assez étroite, et socialement située, de ce qu'est la conscience environnementale. L'idée que les classes populaires seraient moins sensibles à l'environnement n'est valable que quand la sensibilité à l'environnement est pensée à travers le cadrage individualisant que je mentionnais précédemment, selon l'idée qu'être sensible à un environnement, c'est verdifier son quotidien, réformer ses pratiques, réduire ses consommations.

## 1.3 CLASSES POPULAIRES ET ENJEUX ÉCOLOGIQUES

### > Réalisme vs. idéalisme et symbolisme

Jean-Baptiste Comby et moi-même avons tenté de décrire sociologiquement le rapport qu'entretiennent les classes populaires aux enjeux écologiques<sup>6</sup>. Ce qui, selon nous, constitue son trait principal et fait sa spécificité, c'est la notion de réalisme, assez ancienne en sociologie puisque déjà utilisée par l'universitaire britannique Richard Hoggart<sup>7</sup>, dans les années 1970, pour décrire le rapport à la politique des classes ouvrières anglaises. L'idée est qu'il faut faire de son mieux, mais ne pas oublier le monde des réalités, celui du travail et des dettes. Appliquée à la question environnementale, cette notion produit un rapport aux enjeux écologiques qui rejette l'idéalisme et se fonde au contraire sur un goût pour le concret, le raisonnable, le respectable, le « quotidien », en quelque sorte. Cela tient à distance « l'écologisation » du style de vie. Chez beaucoup d'enquêtés, consommer bio ou verdifier son quotidien apparaît comme quelque chose d'assez idéaliste. On ne voit pas vraiment quel effet cela produit, en quoi il est réaliste de penser que l'on va vraiment changer son quotidien. Et beaucoup de personnes ne sont pas très sensibles à la distinction symbolique que revêt, pour les classes moyennes et supérieures, ce verdissement du quotidien. Lequel n'entre pas dans les codes populaires, alors qu'à l'inverse, l'approche réaliste n'entre pas dans les codes dominants et « légitimes ».

Ce que nous montrons aussi dans notre article, c'est que conformément à ce qu'a beaucoup montré la sociologie au cours des dix dernières années, les classes populaires constituent un groupe hété-

5. Voir <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2011-3-page-17.htm#pa2>

6. Jean-Baptiste Comby et Hadrien Malier, « Les classes populaires et l'enjeu écologique. Un rapport réaliste travaillé par des dynamiques statutaires diverses », *Sociétés Contemporaines*, 124(4), p. 37-66

7. Richard Hoggart, « La culture du pauvre. Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre », Paris : Minuit, 1970.

rogène au sein duquel on distingue différentes fractions de classe, le rapport réaliste s'exprimant de différentes façons selon que l'on a une position plus ou moins stable et assise sur des diplômes, sur des revenus économiques.

### > La question des déchets

Tout cela peut s'illustrer de façon concrète en abordant la question des déchets. En résidence HLM, elle est généralement appréhendée par les institutions sous l'angle responsabilisant que j'ai présenté dans ma première partie. Il s'agit en particulier de responsabiliser contre les jets d'ordures par les fenêtres et la mauvaise gestion des encombrants, ou encore de diffuser les bonnes pratiques de tri des déchets (quels déchets dans quelles poubelles). Pour beaucoup de professionnels rencontrés, la présence de déchets dans les parties communes semblait témoigner d'un manque de conscience environnementale des locataires, ceci justifiant la nécessité de les sensibiliser. Pourtant, durant mes enquêtes, la plupart des personnes avec lesquelles j'ai abordé les questions d'environnement ont évoqué, en première réponse, la question des déchets. Elles se sont plaintes de leur présence dans les allées, dans les parties communes ou sur les pelouses ; ce qui relève, dans une certaine mesure, du souci réaliste que je présentais à l'instant. La présence des déchets représente une dégradation proche, qui impacte le style de vie et à laquelle les personnes sont sensibles. Il y a donc, en quelque sorte, un décalage entre le prisme responsabilisant des institutions, qui délégitime le souci environnemental des locataires, et une certaine forme de sensibilité environnementale qui, elle, est très attentive à la qualité du cadre de vie. Le problème est qu'une partie des locataires a intégré le prisme responsabilisant des institutions, beaucoup d'entre eux se plaignant de leurs voisins, souvent avec une connotation raciste de la part des locataires blancs retraités. On se plaint principalement de ses voisins alors que la plupart des acteurs de terrain savent que ceux-ci ne sont pas la seule cause du problème. Une entreprise de BTP locale peut venir jeter ses gravats au pied d'une résidence pour éviter d'aller à la déchetterie ; il peut y avoir un désaccord avec la mairie sur la question de savoir qui doit nettoyer une allée : celle-ci appartient-elle au domaine public ou au domaine privé ? En tout cas, personne ne la nettoie... Dans chaque résidence, diverses raisons permettent de comprendre pourquoi il y a des déchets. Mais ce prisme responsabilisant vis-à-vis des locataires est très fort, et même repris à leur compte par certains d'entre eux.

Comment travailler à partir de ce rapport populaire aux enjeux écologiques, rapport qui répond notamment au fait que les groupes sociaux défavorisés sont davantage exposés aux nuisances environnementales ? Comment construire des politiques environnementales en direction de ces locataires, au lieu de les responsabiliser ? Ces questions restent posées...

## 2. EPT EST ENSEMBLE : UNE CONVENTION CITOYENNE POUR CO-CONSTRUIRE LES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

D'après les témoignages de **Véronique Ragusa Bartolone** et **Audrey Saunion**, respectivement directrice de l'environnement et de l'écologie urbaine et directrice de la relation aux usagers et de la logistique à l'Établissement public territorial Est Ensemble<sup>8</sup>.

Entre septembre 2021 et janvier 2022, notre EPT a organisé une convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité. Nous avons ainsi rassemblé, durant 5 mois, 100 citoyens tirés au sort et représentatifs de toutes les diversités du Territoire. Nous proposons aujourd'hui d'expliquer le pourquoi et le comment de cette démarche.

### 2.1 L'OBJECTIF : FINALISER UN NOUVEAU PLAN CLIMAT POUR EST ENSEMBLE

Pour rappel, toute intercommunalité est dans l'obligation de se doter d'un Plan climat, ce qui l'amène à devenir coordinatrice de la transition écologique sur l'ensemble de son territoire.

Un Plan climat doit s'articuler en deux volets – l'atténuation et l'adaptation – et doit comporter

8. Est Ensemble est un Établissement public territorial créé le 1er janvier 2016 dans le cadre de la mise en place de la métropole du Grand Paris. Cet EPT regroupe les communes de Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville. En 2020, cela représentait plus de 435 000 habitant-e-s.

des diagnostics précis à partir desquels il sera possible de définir une stratégie et de construire un plan d'action. Il prévoit également un dispositif de suivi et d'évaluation. Il doit être révisé tous les six ans, ce qui était le cas du premier Plan climat d'Est Ensemble adopté en 2017.

Il s'agissait donc, dans cette perspective, de construire avec la convention citoyenne locale une série de mesures concrètes pour lutter contre le dérèglement climatique, dans le respect de la justice sociale et environnementale. Et ce, en prenant en compte la biodiversité, une thématique assez nouvelle qui ne relève pas habituellement d'un plan climat mais entre dans les champs de compétence de l'intercommunalité et des villes membres. C'est à partir des diagnostics et des propositions de la convention qu'Est Ensemble souhaitait réviser son Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET).

## 2.2 LE CHOIX D'ORGANISER UNE CONVENTION CITOYENNE LOCALE

### > Une démarche de démocratie participative et délibérative

Nous tenions à ce que la participation citoyenne soit la plus large possible, de façon à recueillir les besoins et les attentes, mais aussi à mieux connaître ce que les habitants du territoire percevaient du changement climatique et ce qu'ils avaient envie d'engager. Nous voulions également leur apporter des connaissances supplémentaires ou faire émerger chez eux une représentation commune des enjeux environnementaux sur le territoire. Enfin, nous souhaitions mobiliser le plus largement possible et favoriser l'intégration sociale, c'est-à-dire l'interconnaissance des habitants du territoire, le lien social et les solidarités. Cela pour aboutir à la construction de politiques publiques plus adaptées, répondant mieux aux attentes des habitants, de façon à ce qu'ils puissent véritablement les comprendre et se les approprier.

Sur le plan méthodologique, nous nous sommes notamment inspirés de ce que préconise le think tank Démocratie Ouverte en matière de démocratie participative et délibérative.

Nous nous sommes ainsi fixé cinq principes directeurs :

- > procéder par tirage au sort pour sélectionner les participants,
- > assurer une transparence totale des débats,
- > aboutir à des propositions concrètes et applicables,
- > veiller à la neutralité des débats, pour ne pas influencer les décisions des citoyens membres de la

- convention,
- > présenter intégralement les propositions de la convention aux élus du territoire.

### > Constitution du panel

Pour faire en sorte que la convention citoyenne locale réunisse 100 personnes véritablement représentatives du territoire, nous avons choisi un institut de sondage qui a tiré au sort, sur des listes téléphoniques achetées, un certain nombre d'habitants représentatifs. Et ce, selon différents critères : sexe, âge, niveau de formation, niveau de revenus, emploi ou non-emploi, structure familiale et origine géographique. Nous avons ainsi obtenu un panel de 100 citoyens d'origines variées, représentatifs de la population d'Est Ensemble : il s'agit de personnes aux profils très différents, qui n'ont pas du tout les mêmes revenus ni les mêmes façons d'appréhender les questions sociales et sociétales. Un bémol tout de même : les populations que nous avons le moins réussi à mobiliser sont celles qui sont très éloignées de l'emploi et qui ont le plus bas niveau de formation, voire pas de qualification du tout ; et ce ne sont pas toujours des jeunes. Sinon, dans l'ensemble, nous avons réussi à constituer un panel de 100 citoyens assez représentatifs du territoire. Précision : nous avons décidé d'indemniser les participants et de prendre en charge des frais accessoires tels que les gardes d'enfants, de la même manière que la convention nationale.

### > Gouvernance et contributions

Nous avons prévu une comitologie complète, avec des comités de pilotage restreints ou élargis, associant trois directions de l'EPT : celle de l'environnement et de l'écologie urbaine sur les sujets de fond, celle de la relation aux usagers et logistique sur les questions de méthodes et de participation citoyenne, et celle de la communication, sous le pilotage du cabinet du président.

Nous avons choisi d'avoir des garants de la CNDP (commission nationale du débat public) et des protecteurs du bon déroulement de la convention. Il nous a en effet semblé important, pour la crédibilité du dispositif, que des personnes extérieures à l'administration et au politique puissent observer, voire réagir et intervenir afin de réorienter des décisions. L'un de nos protecteurs avait participé en tant que citoyen à la convention nationale pour le climat.

De même, nous avons souhaité que des experts nous accompagnent tout au long du processus. Dès le départ, nous avons présélectionné un certain nombre d'experts locaux ou nationaux. Il s'agissait de personnalités locales ou de représentants d'institutions telles que l'Ademe<sup>9</sup>. Nous avons dressé une



liste d'environ 440 personnes, liste que nous avons soumise pour validation aux garants et aux protecteurs, de façon à ce qu'ils vérifient que les décisions ne seraient pas orientées vers telle solution plutôt que vers telle autre.

Nous avons également décidé d'associer à la démarche des observateurs extérieurs. C'est ainsi que des étudiants sont venus participer à nos travaux, en groupes limités et en respectant certaines règles (ne pas trop interagir avec les citoyens, ne pas entraver le processus...).

De plus, nous avons beaucoup mobilisé l'administration d'Est Ensemble, dont les agents sont intervenus en tant que facilitateurs mais ont aussi témoigné de leurs pratiques professionnelles, notamment sur les questions d'aménagement, d'habitat ou de traitement des déchets.

Quant à nos élus, s'ils étaient présents lors de la première session, ils ont estimé ensuite qu'il était préférable que les citoyens travaillent entre eux, de manière totalement indépendante. Ce n'est que lors de la dernière session que les élus des neuf villes ont assisté aux échanges, mais toujours en restant dans une position d'écoute neutre et bienveillante.

Enfin, parce que nous sommes un territoire dont la population compte une proportion extrêmement importante de jeunes – 40 % des habitants ont moins de 30 ans –, nous avons lancé une expérimentation, avec Démocratie Ouverte, pour associer les jeunes à la réflexion sur la transition écologique de notre territoire.

### > S'inspirer de ce qui se fait ailleurs

Au tout début, nous avons établi un benchmark des collectivités, nous avons interviewé des spécialistes et nous sommes arrivés avec des propositions de scénarios ou d'hypothèses sur ce qui pouvait se faire, en essayant de peser les avantages et les inconvénients. C'est ainsi, par exemple, que nous nous sommes penchés avec attention sur ce qu'avait fait la région Occitanie avec le Green New Deal, mais aussi sur le Dialogue citoyen de Nantes Métropole, sur le comité de liaison de la ville de Grenoble, ou encore sur ce qu'a mis en place la Métropole européenne de Lille, notamment en termes de plateforme citoyenne numérique. Nous nous sommes également intéressés aux actions mises en œuvre par la Direction Interministérielle de la transformation publique.

### > Préparation et organisation

En amont de la révision du Plan climat, nous avons réalisé un certain nombre de diagnostics assez techniques sur les émissions de gaz à effet de serre, les consommations et productions d'énergie locales, la séquestration carbone, la vulnérabilité du territoire et sa capacité de résilience. Nous mettons en place un système d'information géographique – un SIG – grâce auquel les services municipaux des villes et les citoyens pourront accéder à l'ensemble de ces analyses et de ces études. Nous avons choisi de présenter celles-ci aux « conventionnels » [les participants à la convention].

Nous avons choisi, aussi, de nous faire accompagner par une agence, Missions Publiques, dans la démarche d'animation de la convention. Cette agence, que nous avons désignée via une procédure de marché public, avait notamment été mobilisée sur la convention nationale pour le climat. Elle a pris le parti de travailler à partir de la connaissance des citoyens, sur le principe de « l'expertise inversée ».

Nous nous sommes en tout cas efforcés de co-construire un dispositif qui laisse un maximum de souplesse. Il y a ainsi tout une série de décisions que nous avons choisi de ne pas prendre, de façon à ce que les citoyens participants puissent exprimer eux-mêmes leur souhaits. Par exemple, si le nombre de sessions a été fixé à cinq (et a priori, il n'y en aura pas davantage), nous avons initialement laissé aux citoyens la possibilité d'en proposer plus.

Les sessions se tiennent une fois par mois, du samedi 9 heures au dimanche 17 heures. Entre ces rendez-vous, des intersessions sont organisées sous forme de découvertes du territoire, de rencontres d'acteurs, de projections ou de visite de chantiers. Nous avons par exemple visité des ZAC<sup>10</sup>, des PRU<sup>11</sup>, un centre de traitement de déchets du Syctom<sup>12</sup> et un centre de géothermie du Sipperec<sup>13</sup>; nous avons aussi, entre autres, rencontré le directeur régional de l'Ademe. Au total, 23 événements ont ainsi déjà été organisés en intersessions, avec une participation relativement importante – et volontaire – des conventionnels.

Avant la première session, nous avons également organisé des cafés-rencontres, ville par ville, en invitant les conventionnels qui avaient été tirés au sort à venir se rencontrer sur un temps informel, ce qui a permis de briser la glace plus rapidement lors des premières sessions. Durant celles-ci, nous avons aidé les conventionnels à prendre conscience des enjeux et à mettre en ordre leurs connaissances

10. Zones d'aménagement concerté.

11. Projets de rénovation urbaine.

12. Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères.

13. Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication.

sur le changement climatique. Pour cela, nous nous sommes notamment appuyés sur le dispositif, assez couramment utilisé, de la Fresque du climat. Et si nous avons dispensé assez peu de formations, nous avons accordé un soin tout particulier à leur organisation.

### > Déroulement et contenu des sessions

Lors de la première session (18 et 19 septembre 2021), nous avons l'intention de présenter les compétences, les réalisations, les politiques publiques d'Est Ensemble, etc. Mais ce n'est pas du tout ce qui s'est passé : il y a eu un temps de cohésion très important qui a permis aux participants de se rencontrer et de constater qu'ils partageaient une vraie vision du territoire.

Durant la deuxième session (16 et 17 octobre 2021), nous avons mis cette vision en regard de celles d'experts, de spécialistes du territoire. Nous avons constaté des proximités, et finalement assez peu de différences, entre « l'expertise d'usage » des citoyens et celle des professionnels, qui s'appuient notamment sur des études et des statistiques.

Lors de la troisième session (18 et 19 novembre 2021), nous avons proposé aux participants de se projeter dans des visions pessimistes/optimistes du territoire, sur un horizon de plusieurs générations. L'expression de la vision pessimiste était assez éprouvante ; une animation était vraiment nécessaire pour préserver le groupe. Heureusement, la vision optimiste est venue contrebalancer, donner un peu d'enthousiasme et d'énergie, et cela a permis d'élaborer quelques premières pistes d'action.

La quatrième session (11 et 12 décembre 2021) a vu émerger des propositions plus approfondies. C'est alors que nous avons essayé, de façon assez innovante, semble-t-il, d'associer à notre démarche des représentants de l'administration. Tous les directeurs et directeurs généraux adjoints ont pu prendre connaissance des premières productions, indiquer ce qui était déjà engagé ou ce qui était nouveau, se positionner, compléter les informations et commencer à s'interroger sur les possibilités de mise en œuvre des nouvelles actions ou objectifs.

La cinquième et dernière session (29 et 30 janvier 2022) sera consacrée à l'élaboration des propositions. Les conventionnels vont finaliser leurs propositions qui, entre-temps, auront été travaillées par Est Ensemble (car entre la troisième, la quatrième et la cinquième session, il y a eu des séquences d'aller-retours avec l'EPT). Après les derniers arbitrages et ajustements le samedi, les conventionnels ont rendez-vous le dimanche pour un moment crucial : le vote, partie par partie, de leur Charte pour le climat et la biodiversité<sup>14</sup>.

### > Avancement des travaux

À l'issue de la quatrième session, les propositions des conventionnels se sont articulées autour de neuf thèmes qui couvrent l'ensemble des problématiques environnementales.

1. Utilisation maximale des énergies renouvelables et économies d'énergie.
2. Cycle de vie et de réutilisation des produits et matériaux.
3. Biodiversité et aménagement du territoire - Concilier ville et nature.
4. Habitat et bâtiment.
5. Mobilités (urbaines et actives).
6. Alimentation et agriculture.
7. Secteur privé, emploi, formation et innovation.
8. Gouvernance et citoyenneté.
9. Éducation et sensibilisation.

Ces propositions seront présentées à un petit comité de relecture qui améliorera, non pas le fond, mais la forme du texte.

Le texte final issu de la cinquième session sera ensuite soumis à l'ensemble des élus des neuf villes et de l'EPT, en bureau territorial dans un premier temps, puis en conseil territorial (l'instance de décision du territoire), qui l'adoptera ou formulera des vœux.

Charge aux élus, dès lors, de transformer directement en délibérations les mesures qui pourront l'être.

Pour ce qui relèverait plutôt des compétences des villes, nous laissons la charge à chaque maire, s'il le souhaite, de faire le même travail, c'est-à-dire de réécrire les propositions sous forme de délibérations ou sous forme de vœux afin de pouvoir les soumettre à son conseil municipal.

Une fois tout ce processus mené à terme, il reviendra à l'administration de mettre en œuvre ces mesures, dont la grande majorité sera intégrée au Plan climat. C'est alors qu'interviendra le droit de suite, pour lequel les conventionnels sont actuellement en train de proposer un dispositif. Celui-ci pourra prendre la forme d'un petit comité, d'un suivi ou de Copils réguliers, peut-être tous les six mois ou tous les ans, pour constater à quel stade d'avancement en sera la mise en œuvre des actions proposées. Nous envisageons aussi de créer un observatoire des engagements.

La question de l'évaluation, également, est très importante pour nous, notamment parce qu'il en

va de la crédibilité de notre démarche. Nous allons essayer d'évaluer le dispositif au regard des principes de démocratie participative et délibérative initialement posés, mais l'évaluation portera aussi sur le niveau d'engagement des citoyens ; sachant que souvent, le fait de participer à ce genre de dispositif ouvre un peu la conscience citoyenne et amène les personnes à avoir davantage envie de s'engager.

### > Principaux enseignements de cette « expérience démocratique »

Les conventionnels ont traité tous les sujets de manière approfondie, en demandant à rencontrer soit des techniciens de l'administration, soit des partenaires ou experts locaux qui pourraient mieux les informer. À partir de ces éclairages, ils ont élaboré une vision de la société qu'ils souhaiteraient dans 20, 30, ou 40 ans, en essayant de définir la trajectoire qui permettrait de concrétiser cette vision.

Ce qui a été le plus surprenant, lors des échanges avec ces 100 citoyens si différents les uns des autres, c'est la grande conscience qu'ils avaient des problématiques environnementales et du réchauffement climatique. Contrairement à aux préjugés pointés par le premier intervenant – préjugés selon lesquels les habitants des quartiers populaires seraient éloignés de ces problématiques –, les conventionnels s'avèrent extrêmement conscients des difficultés écologiques qui se posent à eux, tout comme ils sont conscients des injustices sociales. Du reste, à leurs yeux, tout cela est lié. Ils comprennent le rapport entre injustice sociale et injustice environnementale, et ils estiment que celle-ci les impacte peut-être plus directement que des personnes mieux installées dans la vie, qui vont pouvoir trouver des dispositifs pour réagir, développer une sorte de bonne conscience, voire le sentiment d'avoir prise sur le changement climatique et les problèmes environnementaux. Si les habitants des quartiers populaires ne se sentent pas à proprement parler impuissants – ils agissent quand même –, ils mesurent leur manque de moyens, y compris financiers, pour pouvoir passer à l'action, par exemple en changeant leurs dispositifs de chauffage ou en adoptant une alimentation bio et locale. Ils savent combien il leur est difficile d'adopter ces gestes qui auraient un impact positif sur l'environnement et le changement climatique. Pour autant, ils se disent fiers de leur territoire et se revendiquent de leur ville. Ainsi, les rencontres avaient ceci d'intéressant que chacun mettait en valeur sa ville et ce qu'il connaissait d'elle.

Autre constat : les conventionnels ont très rapidement constitué un groupe assez solidaire. Contrairement à ce que l'on aurait pu imaginer, malgré la fierté d'appartenance que je viens de souligner, des sous-groupes ne se sont pas constitués par ville, par catégorie sociale, par origine géographique ou par religion. Le collectif est resté très soudé. Il était constitué de personnalités très différentes – et c'est toujours le cas – mais malgré cela, tout a fonctionné, tout a assez bien pris et chacun a réussi à trouver sa place. Si, au départ, les plus informés ont un peu capté la parole, à la quatrième session, tout le monde arrivait à s'exprimer. Et suite à chaque intersession, les participants faisaient une restitution de leur expérience devant toute la convention, en session plénière.

Il faut enfin souligner que sur l'ensemble des thématiques, les conventionnels ont réellement creusé les choses. Par exemple, ils ont souhaité que le territoire soit renaturé mais qu'en même temps, on puisse continuer à fournir des logements aux populations les plus fragiles. Ils se sont finalement confrontés aux mêmes difficultés que celles rencontrées par les techniciens et les élus. Ils se sont demandé si la technologie pourra nous sauver ou s'il faut complètement changer nos modes de vie, faire une véritable révolution culturelle et sociale. En tout cas, ils ont vraiment abordé tous les sujets et se sont tous sentis pleinement légitimes à s'exprimer. C'est l'un des plus grands mérites de cette démarche : leur avoir rendu confiance en leurs compétences sur des questions aussi complexes que le réchauffement climatique et l'impact du climat sur leur territoire.

.../...

## SUITE (et fin) DU PROCESSUS

Le mardi 24 mai 2022, à l'occasion du Conseil territorial d'Est Ensemble, les élus de l'EPT ont adopté à l'unanimité toute une série d'engagements en réponse aux propositions de la convention citoyenne pour le climat lancée à l'automne 2021. Seules 12 des quelque 220 mesures proposées ont été écartées (il s'agissait de projets déjà en cours de réalisation, hors des compétences de la collectivité ou en opposition avec la démarche environnementale du territoire).

### Voici quelques-uns des engagements votés par le Conseil territorial :

- Un objectif de 10 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant (contre seulement 6 m<sup>2</sup> en 2022).
- La mise en place d'un « Fonds Arbres », abondé par des fonds publics et privés.
- L'aménagement d'une promenade végétale de près de 50 km à travers les 9 villes du territoire.
- La création d'un office public territorial de l'habitat pour faciliter l'accès au logement.
- La création d'un conseil citoyen des mobilités réunissant des associations et des comités d'usagers.
- Une part de 15 % des appels à projets de la collectivité réservée pour favoriser une alimentation saine et durable.
- La mise en place de points de réemploi dans les nouvelles déchèteries.
- L'augmentation des actions de sensibilisation sur le tri des déchets auprès des jeunes publics.
- L'expérimentation d'une Cité du Climat.

**Sur cette base, une deuxième étape de concertation** a permis d'associer, à l'automne 2022, les parties prenantes du territoire. L'objectif était d'enrichir la nouvelle stratégie climat-air-énergie et de faire en sorte qu'elle soit à la hauteur des défis démocratiques et climatiques d'aujourd'hui.

**Une stratégie territoriale et un programme d'actions** ont été élaborés au premier semestre 2023, de façon à permettre, dans les domaines de compétence du territoire, d'atteindre les objectifs fixés par le plan Climat-Air-Energie de la Métropole.

Le projet de Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) finalisé comprendra un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il fera l'objet d'une mise à disposition et consultation du public, après avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), de la Métropole du Grand Paris et du conseil régional d'Île-de-France.

**L'adoption du nouveau Plan Climat Air-Energie Territorial** d'Est Ensemble est ainsi prévue dans le courant du premier semestre 2024.

À noter : La convention citoyenne pour le climat et la biodiversité d'Est Ensemble s'est vu décerner 4 étoiles lors des **Trophées 2022 de la participation citoyenne** (ce prix remis, par **Décider ensemble** en partenariat avec la « Gazette des communes », récompense les initiatives de démocratie participative les plus innovantes en France).



# Quelques références bibliographiques du côté des centres de ressources politique de la ville



Tous les documents  
soulignés sont accessibles  
en téléchargement

- ❖ Comment intégrer les transitions dans les futurs contrats de ville ? Webinaire du 16 mai 2023, Réseau national des centres de ressources Politique de la ville.
- ❖ Crise environnementale et sociale: les quartiers populaires relèvent le défi, Les Cahiers du développement social urbain, n°77, 2023.
- ❖ Des quartiers en transition. Retour sur le cycle de journées de l'Irev, Institut Régional de la Ville, 2021.
- ❖ La transition, un levier de développement pour les quartiers populaires, Institut Paris Région, Pôle ressources ville et développement social, Note rapide, n°887, 2021.
- ❖ Participation citoyenne dans la transition écologique des quartiers. Comment les habitants se réapproprient les enjeux écologiques ?, RésO Villes - Centre de ressources Politique de la ville Bretagne Pays de la Loire, 2023.
- ❖ Politique de la ville et transitions. Contribution des centres de ressources politique de la ville, Réseau national des centres de ressources Politique de la ville, 2021.
- ❖ Quartiers en transitions 2. Enjeux & actions pour des quartiers populaires en transition, RésO Villes - Centre de ressources Politique de la ville Bretagne Pays de la Loire, 2021.
- ❖ Transition écologique et politique de la ville: quelles convergences ?, Villes et Territoires Occitanie, 2021.

# Les Après-midi

de Profession Banlieue

## QUELLES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES À DESTINATION DES QUARTIERS POPULAIRES?

### AVEC LE SOUTIEN DE

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)  
La Banque des territoires  
La Préfecture d'Île-de-France  
L'Agence régionale de santé d'Île-de-France  
La Direction régionale et interdépartementale de  
l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT)  
La Préfecture de la Seine-Saint-Denis  
Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis  
La Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis  
Les villes et établissements publics territoriaux (EPT) de la  
Seine-Saint-Denis

PROFESSION  
BANLIEUE

#### PROFESSION BANLIEUE

15, rue Catulienne  
93200 Saint-Denis  
Tél.: 01 48 09 26 36  
contact@professionbanlieue.org  
www.professionbanlieue.org

Directeur de publication :  
Vincent Havage  
Cheffe de projet : Pauline Abrieu  
Décryptage : Nicole Fraysse  
Conseil éditorial :  
Pierre Michaud  
Conception graphique  
et mise en page : David Faure

Décembre 2023